

Paris, le 15 Avril 2015

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE 2015

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires

Les actionnaires de BOURBON sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) qui se tiendra le jeudi 21 mai 2015 à 15h00 à l'Eurosites George V, 28 avenue George V, 75008 Paris.

L'avis préalable à l'Assemblée Générale Mixte comportant l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions qui seront soumis au vote des actionnaires ainsi que les modalités de participation à cette Assemblée, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 15 avril 2015.

Cet avis est disponible sur le site Internet de la Société :

<http://www.bourbonoffshore.com/fr/assemblee-generale-mixte-2015>

Les documents prévus par l'article R.225-83 du Code de commerce sont intégrés dans le Document de référence 2014, également disponible sur le site internet de la Société, et tenus à la disposition des actionnaires selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur, au siège social de BOURBON, 33 rue du Louvre, 75002 Paris.

Les autres documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale Mixte seront tenus à la disposition des actionnaires, selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur.